

États financiers

Administration portuaire de Halifax

31 décembre 2009



Halifax Port Authority

PO Box 336, Halifax, Nova Scotia B3J 2P6

Administration portuaire de Halifax

CP 336, Halifax, Nouvelle-Ecosse B3J 2P6

T 902.426.8222

F 902.426.7335

www.portofhalifax.ca

ISO 14001:2004 1040847

Canada 

Table des matières

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
États des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis	2
Bilan	3
Flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 16

Rapport des vérificateurs

Grant Thornton LLP
Suite 1100
2000 Barrington Street
Halifax, NS
B3J 3K1

À l'honorable John Baird,
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Téléphone : 902 421-1734
Télécopieur : 902 420-1068
Site Web : www.GrantThornton.ca

Nous avons vérifié le bilan de **Administration portuaire de Halifax** (« l'Administration portuaire ») au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration portuaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 3 février 2010

Comptables agréés

Administration portuaire de Halifax

États des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 31 décembre 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Produits liés à l'exploitation	26 922 \$	28 447 \$
Revenus (perte) de placement	(147)	341
	26 775	28 788
Charges		
Salaires et charges sociales	5 531	5 602
Montants liés à l'entretien et aux réparations	1 051	1 184
Honoraires professionnels et de consultation	576	533
Autres charges d'exploitation (note 4)	6 896	6 848
	14 054	14 167
Bénéfices provenant de l'exploitation avant frais sur les produits bruts, intérêts débiteurs et amortissement	12 721	14 621
Frais sur les produits bruts (note 5)	1 015	1 110
Intérêts débiteurs	148	200
Amortissement	8 603	8 206
	9 766	9 516
Bénéfice net et résultat étendu	2 955 \$	5 105 \$
<hr/>		
Bénéfices non répartis, au début	83 365 \$	78 260 \$
Bénéfice net et résultat étendu	2 955	5 105
Bénéfices non répartis, à la fin	86 320 \$	83 365 \$

Voir les notes complémentaires.

Administration portuaire de Halifax

Bilan

Au 31 décembre 2009

(en milliers de dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 \$	84 \$
Débiteurs (note 6)	3 546	4 529
Charges payées d'avance	530	359
Actif dérivé	44	150
	<u>4 139</u>	<u>5 122</u>
Créances à long terme (note 7)	1 676	1 395
Immobilisations (notes 8 et 9)	150 019	144 460
Actif dérivé (note 10)	–	144
Actif au titre des prestations constituées (note 12)	100	–
	<u>155 934 \$</u>	<u>151 121 \$</u>

Passif

À court terme

Dettes bancaires (note 11)	5 840 \$	1 319 \$
Créditeurs et charges à payer	8 888	11 259
Produits reportés	1 063	1 034
	<u>15 791</u>	<u>13 612</u>
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	–	607
Produits reportés	2 966	2 680
	<u>18 757</u>	<u>16 899</u>

Capitaux propres

Capital d'apport	50 857	50 857
Bénéfices non répartis	86 320	83 365
	<u>137 177</u>	<u>134 222</u>
	<u>155 934 \$</u>	<u>151 121 \$</u>

Au nom du conseil,

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Voir les notes complémentaires.

Administration portuaire de Halifax

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2009

(en milliers de dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net et résultat étendu	2 955 \$	5 105 \$
Variation de la juste valeur de l'actif dérivé	250	(294)
Amortissement et coûts de dépréciation du projet	8 838	8 862
Diminution de l'obligation au titre des prestations constituées	<u>(707)</u>	<u>(13)</u>
	11 336	13 660
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 14)	<u>(1 525)</u>	<u>(2 760)</u>
	9 811	10 900
Activités de financement		
Produits liés aux subventions pour des immobilisations	234	6 727
Remboursement de la dette à long terme	<u>–</u>	<u>(4 400)</u>
	234	2 327
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(14 631)	(15 284)
Produits sur la cession d'actifs	<u>–</u>	<u>118</u>
	(14 631)	(15 166)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 586)	(1 939)
(Dette bancaire), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, au début	<u>(1 235)</u>	<u>704</u>
(Dette bancaire), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, à la fin	<u>(5 821)\$</u>	<u>(1 235)\$</u>

Voir les notes complémentaires.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009

(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

L'Administration portuaire de Halifax (« APH ») a été établie le 1^{er} mars 1999 en application de la *Loi maritime du Canada*. Elle est la continuation de l'ancienne société Halifax Port Corporation.

L'APH est gérée par un conseil d'administration composé d'au plus sept membres. L'APH exerce ses activités sur une base commerciale et a pour mandat d'être financièrement autonome. L'APH administre le port de Halifax et les immeubles fédéraux dont elle est responsable et possède d'autres immobilisations, comme il est décrit à la note 8 des états financiers.

Les produits de l'APH proviennent principalement des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus auprès des passagers utilisant le port de Halifax et des loyers pour les installations sous sa gestion et sa propriété.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Constatation des produits

Le produit tiré des loyers est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de location et la partie des produits non gagnés est comptabilisée dans les produits reportés. Les produits tirés des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus auprès des passagers utilisant le port de Halifax sont constatés lorsque les services sont véritablement rendus.

Charges sociales

L'APH constate annuellement dans ses comptes une estimation des charges à payer pour les prestations de retraite et autres droits, les congés annuels et les congés compensatoires au titre des heures supplémentaires payables à ses salariés dans les années à venir, conformément à ses conventions collectives ou à sa politique.

Le coût des prestations de retraite acquises par les salariés est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon la meilleure estimation fournie par la direction du rendement prévu des placements du régime, de l'indexation des salaires et de l'âge de la retraite des salariés. Conformément à la méthode de répartition des prestations, au prorata des services, une part égale de l'estimation totale des prestations futures, établies au moyen d'une projection des salaires, est attribuée à chaque année de service. Le rendement prévu des éléments d'actif du régime est fondé sur la juste valeur de ces derniers.

Les charges de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises durant l'exercice, les frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations aux salariés, le rendement prévu de l'actif du régime de retraite, l'amortissement des coûts des services passés, et l'amortissement de l'excédent des gains nets actuariels ou des pertes nettes actuarielles sur la plus grande des deux valeurs suivantes : 10 % de l'obligation au titre des prestations de retraite ou 10 % de la juste valeur des éléments d'actif du régime. La période d'amortissement s'étale sur la durée du service moyen prévu restant des salariés actifs couverts par le régime. L'écart entre les charges de retraite et la capitalisation des régimes de retraite est comptabilisé comme actif ou passif reporté au bilan.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables

Immobilisations

Les subventions, y compris les prêts-subventions, accordées pour des projets d'immobilisations et consenties par le gouvernement du Canada et des tierces parties sont déduites du coût des immobilisations connexes.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'exercice complet, commençant par l'exercice au cours duquel les éléments d'actif sont devenus opérationnels, au moyen de taux fondés sur une estimation de la durée de vie utile des éléments d'actif. Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de la cession.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les placements à court terme. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers de l'APH, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, ainsi que sur l'actif et le passif éventuels présentés à la date des états financiers et les montants des produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Devise

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date de fin d'exercice. Les gains ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice provenant de l'exploitation. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen pour la période.

3. Modifications de convention comptable

Exercice 2009

Le 1^{er} janvier 2009, l'APH a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », lequel remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de l'APH.

Le 1^{er} janvier 2009, l'APH a adopté le CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Cet abrégé exige que l'APH tienne compte du risque de crédit propre à l'entité et du risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris des instruments dérivés. L'abrégé n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de l'APH.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009
(en milliers de dollars)

3. Modifications de convention comptable (suite)

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » en vigueur pour les exercices qui se terminent à compter du 30 septembre 2009, afin d'inclure des obligations d'information supplémentaires concernant les évaluations de la juste valeur d'instruments financiers et les risques d'illiquidité, dans le but d'harmoniser plus étroitement la norme aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Ces modifications ont été mises en œuvre dans les états financiers de l'exercice de l'APH se terminant le 31 décembre 2009.

Modifications à venir

Le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a annoncé au début de 2008 que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les états financiers annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (l'exercice 2011 de l'Administration portuaire). La date de transition du 1^{er} janvier 2011 exigera le retraitement à des fins de comparaison des montants présentés par l'APH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Bien que l'APH évalue actuellement l'incidence financière du basculement des PCGR du Canada aux IFRS, l'incidence prévue de la transition sur l'information financière ne peut être établie de façon fiable à la date de préparation des présents états financiers.

4. Autres charges d'exploitation

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Sécurité et autres services	2 849 \$	2 544 \$
Paiements en remplacement d'impôts	950	924
Frais de développement liés aux projets	488	832
Carburant, pétrole et électricité	617	807
Cotisations versées aux associations	365	474
Frais de déplacement et de représentation	549	460
Publicité et promotion	402	297
Autres charges	676	510
	<u>6 896 \$</u>	<u>6 848 \$</u>

5. Frais sur les produits bruts

Pour le maintien en vigueur de ses lettres patentes, l'APH est tenue de payer annuellement au ministre des Transports des frais sur les produits bruts, calculés comme suit :

<u>Produits bruts</u>	<u>Frais</u>
Jusqu'à 10 000 \$	2 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Sur les 40 000 \$ suivants	6 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Plus de 70 000 \$	2 %

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009

(en milliers de dollars)

6. Débiteurs

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Subventions à recevoir	234 \$	– \$
Comptes clients et montants à recevoir	2 859	3 296
Prêts	453	1 233
	<u>3 546 \$</u>	<u>4 529 \$</u>

7. Créances à long terme

Les créances à long terme comprennent des avances portant intérêt et des avances ne portant pas intérêt consenties à des locataires, qui sont encaissables sur la durée des baux, qui va de deux à neuf ans.

8. Immobilisations

	Taux d'amortis- sement	Coût cumulé	Amortis- sement	<u>2009</u> Valeur comptable nette	2008 Valeur comptable nette
Immeubles fédéraux					
Terrain		25 598 \$	– \$	25 598 \$	25 517 \$
Travaux de dragage	2,5-6,7 %	18 430	5 569	12 861	11 437
Structures d'amarrage	2,5-10 %	45 971	32 191	13 780	14 375
Immeubles	2,5-10 %	53 820	20 419	33 401	29 045
Améliorations locatives	*	844	262	582	633
Services publics	3,3-10 %	34 298	12 971	21 327	19 462
Routes et revêtements	2,5-20 %	37 990	22 114	15 876	15 065
Matériel et outillage	5-100 %	500	25	475	–
		<u>217 451</u>	<u>93 551</u>	<u>123 900</u>	<u>115 534</u>
Autres immobilisations					
Terrain		4 971	–	4 971	4 971
Immeubles	2,5 %	6 027	511	5 516	3 492
Améliorations locatives	*	639	347	292	367
Services publics	3,3-10 %	1 354	187	1 167	1 231
Routes et revêtements	2,5-20 %	2 779	854	1 925	2 179
Matériel et outillage	5-100 %	22 631	15 888	6 743	7 194
Mobilier et matériel de bureau	20-100 %	6 880	4 863	2 017	2 671
Projets en cours de construction		3 488	–	3 488	6 821
		<u>48 769</u>	<u>22 650</u>	<u>26 119</u>	<u>28 926</u>
		<u>266 220 \$</u>	<u>116 201 \$</u>	<u>150 019 \$</u>	<u>144 460 \$</u>

* L'amortissement des améliorations locatives est calculé en fonction des baux à durée déterminée.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009
(en milliers de dollars)

8. Immobilisations (suite)

Les immeubles fédéraux, y compris les agencements, sont la propriété du gouvernement fédéral et son gérés par l'APH à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour certaines activités établies dans la *Loi maritime du Canada*. L'APH ne peut grever d'une hypothèque ou donner en nantissement des terrains fédéraux, à l'exclusion des immeubles et des structures. L'APH est responsable de l'exécution des travaux d'entretien, de rénovation et de remplacement nécessaires des immeubles fédéraux qu'elle gère.

9. Engagements

Au cours de l'exercice, les ajouts aux immobilisations se sont élevés à 14 631 \$ (15 284 \$ en 2008).

Au 31 décembre 2009, les obligations contractuelles en matière de construction et d'acquisition d'immobilisations pour des projets d'immobilisations sont évaluées à 2 473 \$ (7 593 \$ en 2008).

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les projets suivants, qui devraient, selon les estimations, dépasser 1 000 \$ chacun :

Projet	Dépenses à ce jour	Engagements à la fin de l'exercice	Coût total autorisé
Amélioration au terminal South-End	548 \$	1 572 \$	35 100 \$

10. Instruments financiers et gestion du risque

L'APH est exposée à un certain nombre de risques en raison de la possession d'instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les entités auxquelles l'APH fournit des services éprouvent des difficultés financières et ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations. L'APH examine ses débiteurs non réglés sur une base continue et comptabilise une provision pour les créances douteuses, ou radie les débiteurs qui sont considérés irrécouvrables après que toutes les mesures pour les recouvrer ont été prises. Les montants des débiteurs qui sont radiés ont totalisé 9 \$ (6 \$ en 2008). Au 31 décembre 2009, l'APH avait une provision de 247 \$ (251 \$ en 2008). L'APH atténue le risque de crédit en surveillant activement le classement par échéance des débiteurs et fait un suivi régulier des comptes en souffrance.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009
(en milliers de dollars)

10. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Administration portuaire ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'APH gère le risque en administrant la structure de son capital et en conjugaison avec sa prévision de trésorerie. Pour faciliter le programme de dépenses en immobilisations, l'APH détient une facilité de crédit, comme il est indiqué à la note 11 des états financiers. La facilité est révisée chaque trimestre afin d'assurer la conformité avec les clauses restrictives financières et de connaître le financement disponible pour répondre aux obligations financières. En vertu des contrats, la dette bancaire de l'APH (y compris les remboursements d'intérêt) et les comptes clients et charges à payer viennent à échéance au cours des douze prochains mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations de la valeur de marché, comme les cours du change et les taux d'intérêt, aient une incidence sur le bénéfice net de l'Administration portuaire ou la valeur de ses instruments financiers.

a) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs varie par suite des fluctuations des taux de change. La totalité des produits de l'APH sont en dollars canadiens. Les dépenses engagées en dollars américains représentent environ 755 \$ (650 \$ en 2008). L'APH a mis en place des contrats de change à terme en dollars américains afin d'atténuer le risque de change.

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs associés à la dette de l'APH et au paiement des intérêts fluctuent à la suite des variations des taux d'intérêt du marché. L'Administration portuaire est exposée aux variations de taux d'intérêt sur sa facilité de crédit comme il est décrit à la note 11 des états financiers.

Actifs et passifs financiers

L'Administration portuaire classe ses actifs et ses passifs financiers selon leurs caractéristiques et selon les choix et les intentions de la direction. Le classement des actifs financiers comprend : a) détenus à des fins de transaction (évalués à la juste valeur); b) détenus jusqu'à l'échéance (évalués au coût après amortissement); c) disponibles à la vente (évalués à la juste valeur); et d) prêts et créances (évalués au coût après amortissement). Le classement des passifs financiers comprend : a) détenus à des fins de transaction (évalués à la juste valeur); et b) autres passifs (évalués au coût après amortissement).

Au 31 décembre 2009, les actifs et passifs financiers de l'Administration portuaire sont classés dans les catégories suivantes :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Prêts et créances	5 222 \$	5 924 \$
Détenus à des fins de transaction	(5 777)	(941)
Autres passifs	8 888	11 259

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009

(en milliers de dollars)

10. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

L'adoption de la modification au chapitre 3862 de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir » par l'APH s'est traduite par l'établissement d'une structure hiérarchique à trois niveaux pour la présentation de la juste valeur des instruments financiers, fondée sur le fait que les données découlant des différentes techniques d'évaluation sont observables ou non observables. Les techniques observables reflètent les données du marché provenant de sources indépendantes alors que les données non observables reflètent les hypothèses de la direction. Les modifications des techniques d'évaluation des instruments financiers peuvent se traduire par des transferts de niveau. La hiérarchie des données se détaillent comme suit :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables, soit directement soit indirectement; et
- Niveau 3 – données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché

Les valeurs comptables des actifs et des passifs à court terme se rapprochent de leur juste valeur en raison de la période assez courte à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers. Les prêts et créances sont présentés au coût après amortissement.

Dérivé

L'APH conclut des contrats de change à terme pour fixer le taux de change des dollars américains à des dates futures afin de réduire l'exposition de l'Administration portuaire aux fluctuations de taux de change sur les flux de trésorerie libellés en dollars américains (\$ US). Au 31 décembre 2009, l'Administration portuaire dispose de contrats de change à terme pour un engagement total à acheter 650 \$ US (1 300 \$ US en 2008) au taux de 0,9842 \$ CA (0,9842 \$ CA en 2008). Les contrats ne sont pas détenus à des fins de spéculation. Ils agissent comme couvertures économiques, mais ce ne sont pas des couvertures aux fins comptables et, par conséquent, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Ces contrats sont considérés comme des instruments dérivés et sont classés comme détenus à des fins de transaction; par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats. L'instrument dérivé a été classé dans le Niveau 2 et évalué aux prix en vigueur sur le marché pour des instruments comportant des caractéristiques et des échéances similaires, selon une analyse de la valeur nette actualisée. La juste valeur des contrats au 31 décembre 2009 s'élevait à 44 \$ (294 \$ en 2008), lesquels viennent à échéance au cours de l'exercice 2009. Une perte de 147 \$ (gain de 294 \$ en 2008) a été incluse dans le revenu de placement.

11. Facilités de crédit

L'APH détient une facilité de crédit renouvelable non garantie pour un montant maximal de 35 000 \$ (25 000 \$ en 2008) qui porte intérêt au taux préférentiel. Au 31 décembre 2009, le montant prélevé sur la facilité renouvelable s'élevait à 5 821 \$ (1 319 \$ en 2008) et le montant de 29 179 \$ (23 681 \$ en 2008) était disponible. L'APH est tenue de respecter certaines clauses restrictives financières en vertu de l'entente bancaire (note 13).

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009

(en milliers de dollars)

12. Obligation au titre des prestations constituées

L'APH a été créée le 1^{er} mars 1999, comme il est décrit à la note 1 complémentaire aux états financiers. En vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'APH a été tenue d'établir, au plus tard le 1^{er} mars 2000, des régimes de retraite pour ses salariés en vigueur au 1^{er} mars 1999, comparables aux régimes de retraite qui étaient en place immédiatement avant qu'elle ne devienne une administration portuaire. Avant le 1^{er} mars 1999, tous les salariés étaient assujettis au Régime de pension de retraite de la fonction publique. L'APH s'est conformée à cette exigence et a établi des régimes de retraite à prestations déterminées, offerts seulement aux salariés en poste au 1^{er} mars 1999. Un régime de retraite à cotisations déterminées a été établi pour les salariés embauchés après le 1^{er} mars 1999. L'Administration portuaire a conclu une entente relative à un régime de retraite complémentaire sans capitalisation à l'intention de salariés désignés.

Le régime de retraite à prestations déterminées et l'entente relative au régime de retraite complémentaire prévoient des prestations de retraite fondées sur les années de service et les gains moyens de fin de carrière et sont indexés en fonction de l'inflation après la retraite.

Des renseignements sur la situation financière des régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes de retraite de l'APH au 31 décembre 2009 sont présentés ci-dessous :

	Régimes de retraite		Autres régimes de retraite		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées	7 240 \$	5 908 \$	797 \$	980 \$	8 037 \$	6 888 \$
Juste valeur des éléments d'actif du régime	8 059	6 321	—	—	8 059	6 321
Situation de capitalisation - surplus (déficit) du régime	819	413	(797)	(980)	22	(567)
Gains actuariels (pertes actuarielles) et coûts des services passés	78	(40)	—	—	78	(40)
Actif au titre des prestations constituées (obligation au titre des prestations constituées)	897 \$	373 \$	(797) \$	(980) \$	100 \$	(607) \$

Les autres régimes de prestations aux salariés comprennent certains droits à des paiements forfaitaires pour tous les salariés au moment de leur retraite. L'obligation au titre des prestations constituées ci-dessus comprend les charges à payer pour les droits liés à l'emploi, calculés conformément à la politique, qui ne sont pas capitalisés.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009
(en milliers de dollars)

12. Obligation au titre des prestations constituées (suite)

Les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur d'éléments d'actif du régime au 31 décembre 2008. Les autres régimes de prestation des salariés sont évalués au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon la meilleure estimation fournie par la direction de l'indexation des salaires et l'âge de la retraite des salariés.

Les hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées sont conformes aux hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation des prestations constituées des régimes de retraite.

Les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur des éléments d'actif du régime au 31 décembre 2009:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Taux d'actualisation	6,75 %	7,50 %
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime		
Régime de retraite	7,00 %	7,00 %
Régime de retraite complémentaire	3,50 %	3,50 %
Augmentation du taux de rémunération		
Régime de retraite	3,90 %	3,90 %
Régime de retraite complémentaire	3,90 %	3,90 %
Régime désigné	2,90 %	2,90 %

Les charges nettes (le recouvrement net) pour les régimes d'avantages sociaux de l'APH sont comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes de prestations aux salariés		Total	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Régime à prestations déterminées	205 \$	364 \$	(140) \$	80 \$	65 \$	444 \$
Régime à cotisations déterminées	135	115	-	-	135	115
	<u>340 \$</u>	<u>479 \$</u>	<u>(140) \$</u>	<u>80 \$</u>	<u>200 \$</u>	<u>559 \$</u>

Autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'APH :

	Régimes de retraite	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Cotisations patronales	729 \$	457 \$
Cotisations salariales	118	122
Prestations versées	197	114

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009
(en milliers de dollars)

12. Obligation au titre des prestations constituées (suite)

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2009. L'évaluation actuarielle la plus récente et la prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation sont les suivantes :

	<u>Évaluation actuarielle la plus récente</u>	<u>Prochaine évaluation actuelle requise</u>
Régime de retraite à prestations déterminées	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Entente relative au régime de retraite complémentaire	31 décembre 2008	31 décembre 2009

13. Gestion du risque de capital

Les objectifs de l'APH en matière de gestion du capital sont de veiller à ce que les liquidités soient suffisantes pour remplir ses obligations financières et réaliser les plans opérationnels et stratégiques afin de continuer à offrir des avantages aux parties prenantes et pour rester viable sur le plan financier. L'APH évalue continuellement sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des fluctuations de la conjoncture et des caractéristiques du risque liées à ses actifs sous-jacents. Selon ses lettres patentes, l'emprunt global de l'APH ne peut pas dépasser 75 000 \$ et l'APH ne peut pas emprunter d'argent à titre de mandataire de Sa Majesté. À l'heure actuelle, l'APH compte en grande partie sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et sur sa facilité de crédit à terme renouvelable pour financer son programme de dépenses en immobilisations. Le capital de l'APH comprend une dette bancaire et des capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Dette totale	5 840 \$	1 319 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	19	84
Dette nette	5 821	1 235
Capitaux propres	137 177	134 222
Capital sous gestion	<u>142 998 \$</u>	<u>135 457 \$</u>

Dans le cadre des conventions d'emprunt existantes, les clauses restrictives sont surveillées et communiquées, comme l'exigent les modalités de la convention de crédit, de façon trimestrielle pour veiller à la conformité.

L'APH était en conformité avec toutes les conventions d'emprunt au cours de l'exercice.

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009

(en milliers de dollars)

14. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Dépôts de garantie	– \$	92 \$
Débiteurs	203	1 991
Avances consenties à des locataires, déduction faite des remboursements	499	485
Charges payées d'avance	(171)	(70)
Créditeurs et charges à payer	(2 371)	(5 164)
Produits reportés	315	(94)
	<u>(1 525) \$</u>	<u>(2 760) \$</u>
(Dettes bancaires) déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 \$	84 \$
Dettes bancaires	<u>(5 840)</u>	<u>(1 319)</u>
	<u>(5 821) \$</u>	<u>(1 235) \$</u>
Intérêts versés	<u>148 \$</u>	<u>200 \$</u>

Administration portuaire de Halifax

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2009
(en milliers de dollars)

15. Autres informations

La *Loi maritime du Canada* exige la communication de la rémunération et des indemnités versées aux administrateurs et à certains salariés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, comme suit :

Nom	Titre	Rémunération	Honoraires des administrateurs	Indemnité
Mark MacDonald	Président du conseil d'administration	28 \$	41 \$	– \$
D.Geoffrey Machum	Vice-président du conseil d'administration	14	25	–
Trevor Johnson ¹⁾	Administrateur	11	20	–
David Henderson ²⁾	Administrateur	10	17	–
Thomas McInnis ³⁾	Administrateur	11	19	–
L. Anne Galbraith ⁴⁾	Administratrice	11	18	–
David Fox ⁵⁾	Administrateur	7	14	–
Linda Moreash ⁶⁾	Ancienne administratrice	2	2	–
Karen Oldfield	Présidente-directrice générale	270	–	11
Paul MacIsaac	Vice-président principal	191	–	7
George Malec	Vice-président, Développement des affaires et exploitation	187	–	7
Krista Dempsey	Vice-présidente, Immeubles	138	–	7

- 1) Président du Comité des ressources humaines et de la rémunération
- 2) Président du Comité de sécurité, de l'environnement et de la prévention
- 3) Président du Comité de la stratégie de porte d'entrée
- 4) Présidente du Comité de vérification
- 5) Nommé administrateur le 1^{er} mars 2009
- 6) Mandat à titre d'administratrice, terminé le 28 février 2009

16. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données comparatives de 2008 ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour 2009.